

avons cru ne pouvoir mieux y réussir qu'en agréant la personne de Jean-Baptiste Gassien (Gatien) qui nous a été proposé par les sieurs Sarrazin et Hizeur pour être leur commis au dit Grand Etang, dont la probité et intelligence nous sont connues, à l'effet de quoi, nous l'avons agréé et agréons en la dite qualité, lui enjoignons de faire exactement et de point en point le marché qu'il a passé avec les dits sieurs Sarrazin et Hizeur en date du 12 janvier dernier.

Ordonnons à tous les gagés des dits sieurs et à tous les autres qu'il appartiendra de le reconnaître et lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour la dite exploitation à peine de désobéissance et de plus grande peine contre les contrevenants, si le cas y écheoit.

Mandons, etc.

Fait à Québec, le 12 may mil sept cent trente-deux.

HOCQUART.

Le 17 mars 1733, le comte de Maurepas, président du Conseil de Marine, écrit à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il convenait de chercher les moyens de perfectionner l'ardoise du Grand Etang puisqu'elle n'avait d'autre défaut que de n'être pas bien lisse.

Le 12 mai 1733, M. de Maurepas écrit de nouveau à M. Hocquart au sujet de l'ardoise du Grand Etang. Il le prie de s'efforcer de diminuer le prix de l'ardoise. Il est fâcheux que sa qualité ne réponde pas tout-à-fait à son abondance, mais puisque son seul défaut est de ne pas être très lisse, on doit pouvoir y remédier.

Le 20 avril 1734, M. de Maurepas fait des reproches à MM. de de Beauharnois et Hocquart. Il est fâcheux que les ouvriers ne puissent parvenir à fendre l'ardoise du Grand-Etang, et qu'on ait engagé le roi dans de grands achats sans avoir au préalable fait l'expérimentation convenable. Il terminait en leur donnant ordre d'employer celle qui était sur les lieux dans les endroits les moins exposés au vent.